

LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DES MASCAREIGNES



Barème d'honoraire 2025/2026
Honoraires TTC selon TVA en vigueur (8,5%)

HONORAIRES TRANSACTION VENTES

PRIX DE VENTE NET VENDEURS	HONORAIRES
Pour toutes transactions	5%

HONORAIRES TRANSACTION LOCATIVES*

*Location d'habitation à l'année nue ou meublée

A LA CHARGE	HONORAIRES	
Du propriétaire	8,5% du loyer annuel TTC charges comprises.	
Du locataire	Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail.	8€ TTC / M ²
	Honoraires de réalisation de l'état des lieux.	3€ TTC / M ²

PRESTATION INCLUSES DANS NOS HONORAIRES	
Propriétaire : - Promotion du bien - Recherche de locataires - Visite des candidats locataires - Visite du preneur, conseils et assistance pour la constitution du dossier de location du preneur.	Locataire : - Visite du bien - Conseils - Aide à la constitution du dossier de location.

HONORAIRES GESTION

6,9% TTC sur les sommes encaissées

AVIS DE VALEURS POUR NOTAIRES, AVOCATS

200€ TTC